



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Le 2 juin, 2025

11 h - 12 h 30

**le bureau de l'ACNB, 220 rue Whiting
Fredericton, NB E3B 5V5**

Cher (chère) membre,

Nous sommes heureux de vous transmettre la trousse de l'assemblée générale annuelle (AGA), qui comprend des mises à jour, des rapports et des documents importants pour notre assemblée à venir – une occasion pour vous de demeurer au courant de ce qui se passe, de poser des questions et de contribuer à façonner l'avenir de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick. Vous trouverez dans la trousse les faits saillants de l'année écoulée, des résumés financiers et les principales initiatives à venir.

Nous vous encourageons à examiner cette trousse avant l'AGA, car une grande partie de l'information qui s'y trouve ne sera pas répétée dans son intégralité pendant la réunion. Nous serons ainsi en mesure de nous concentrer sur des discussions significatives, la prise de décisions et les prochaines étapes. La trousse est conçue pour offrir un aperçu clair et complet du travail et de l'orientation de l'Association.

Votre opinion est importante, et nous nous réjouissons à l'idée de vous compter parmi nous à l'AGA.



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Processus de nomination au conseil d'administration

Nous avons actuellement deux sièges vacants au conseil d'administration de l'ACNB, et nous acceptons les candidatures des personnes qui souhaiteraient y siéger. La participation au conseil joue un rôle clé dans la réalisation de la mission de l'Association et l'avancement de ses objectifs. Il s'agit d'un engagement significatif qui demande du temps, de la préparation et un esprit de collaboration.

Nous sommes à la recherche de membres dévoués et qualifiés prêts à contribuer activement. Les attentes comprennent la lecture préalable des documents pour les réunions, la participation à un maximum de six réunions du conseil par année (plus des assemblées extraordinaires occasionnelles), la réponse rapide aux courriels du conseil et la participation à au moins un comité ou groupe de travail. Les membres du conseil d'administration doivent également faire preuve de respect lorsqu'ils travaillent avec leurs pairs et le personnel, et représenter l'ACNB avec professionnalisme et intégrité.

Si vous êtes prêt(e) à contribuer activement à façonner l'avenir de la profession, nous vous invitons à soumettre votre nom d'ici le 25 mai **en utilisant ce lien.**



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Agenda

11 h	Mot de bienvenue et présentations
11 h 10	Adoption de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de l'AGA 2024
11 h 15	Allocution de la présidente – Norma Brine
11 h 25	Rapport d'activité – Sara Robinson
11 h 30	Rapport financier – Comptable
11 h 40	Proposition : Approbation des modifications proposées aux règlements
12 h	Élections du conseil d'administration
12 h 15	Affaires nouvelles / questions des membres
12 h 30	Levée de la séance



ASSOCIATION DE COSMÉTOLOGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (ACNB) PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2025-2028



Introduction

Le présent plan stratégique triennal s'appuie sur les avis de nos membres, des parties intéressées et de nos partenaires de l'industrie. Il définit des priorités claires pour l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick afin de l'orienter vers un avenir plus résilient et plus moderne, davantage axé sur les membres.

Vision, mission et valeurs de l'Association

Vision de l'ACNB : Un chef de file de confiance, dans une industrie de la beauté sûre composée de professionnels qualifiés titulaires de permis.

Mission de l'ACNB : L'ACNB délivre des permis et réglemente les professionnels de la cosmétologie dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick par l'établissement de normes, le soutien à la formation et la responsabilisation, afin de protéger le public et de renforcer l'industrie.

Valeurs de l'ACNB :

- 1. Excellence professionnelle** - Nous soutenons des normes élevées par l'entremise d'une solide formation, de l'octroi de licences et de l'apprentissage continu pour chaque professionnel.
- 2. Respect** - Nous traitons chaque membre et chaque client avec équité et attachons une grande importance à la diversité de notre communauté cosmétologique.
- 3. Leadership** - Nous donnons l'exemple, nous soutenons les futurs dirigeants et nous défendons, lorsqu'il y a lieu, les intérêts de la profession.
- 4. Transparence** - Nous communiquons clairement, faisons connaître ouvertement nos décisions et veillons à ce que nos processus soient faciles à comprendre.
- 5. Intégrité** - Nous dirigeons avec éthique, équité et responsabilité, en instaurant la confiance, fondement d'un organisme de réglementation crédible.

Priorités stratégiques

1. Renforcer le processus éducatif menant à l'obtention du permis

Vision: L'ACNB veillera à ce que les écoles de cosmétologie dispensent un enseignement normalisé de haute qualité qui prépare les étudiants à satisfaire aux critères provinciaux d'obtention du permis d'exercice. Nous réglerons les programmes d'études, améliorerons les processus d'examen et contrôlerons les résultats afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée et prête à l'emploi.

2. Soutenir le perfectionnement professionnel continu et l'apprentissage tout au long de la vie

Vision: L'ACNB rendra l'apprentissage continu accessible et pertinent et fera en sorte qu'il soit valorisé dans notre profession, aidant les membres à rester compétitifs, innovateurs et inspirés.

3. Renforcer la sensibilisation du public et la défense des intérêts de la profession

Vision: L'ACNB sensibilisera davantage le public à l'importance des permis et du professionnalisme de notre industrie, protégeant ainsi les membres contre la concurrence déloyale tout en renforçant la confiance dans les fournisseurs titulaires d'un permis.

4. Améliorer la conformité et le contrôle des activités non autorisées

Vision: L'ACNB s'efforcera de protéger le public et d'appuyer les professionnels en s'assurant que seules des personnes qualifiées titulaires d'un permis pratiquent la cosmétologie au Nouveau-Brunswick.

Priorités opérationnelles :

- Mettre en place un système de gestion robuste pour l'Association, afin de mieux gérer les données et les préférences des membres.
- Réviser et mettre à jour les règlements et les politiques internes afin qu'ils reflètent les besoins actuels et les pratiques exemplaires.
- Rationaliser les procédures d'inspection de salons et d'écoles pour plus d'efficacité et de cohérence.
- Améliorer les pratiques de communication pour favoriser l'accessibilité, la transparence et la mise en commun de l'information en temps opportun.



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Rapport de la présidente et de la vice-présidente

Lorsque nous repensons à la dernière année, nous sommes incroyablement fières des progrès que nous avons réalisés ensemble au sein de l'ACNB. L'automne dernier a marqué un tournant décisif, alors que nous amorcions officiellement notre partenariat avec HOST Management. Au cours des six derniers mois, nous avons travaillé activement avec leur équipe, à déployer la planification stratégique et à mettre en œuvre de nouveaux systèmes et processus.

Ces efforts ont déjà commencé à porter leurs fruits. Nous constatons une approche plus moderne et plus conviviale dans l'ensemble de nos activités, ce qui facilite la réussite, accroît la transparence et améliore le soutien global apporté à nos membres. Nous nous réjouissons des progrès réalisés à ce jour et sommes profondément encouragées par les réactions positives et l'engagement croissant de notre communauté.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour souligner le départ à la retraite de Gaye Cail, l'automne dernier. Les années de dévouement de Gaye, ses connaissances et son travail acharné ont laissé un héritage durable à l'ACNB. Nous la remercions sincèrement et lui souhaitons une bonne retraite.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes déterminées à poursuivre notre croissance en maintenant notre engagement à l'égard de l'amélioration des systèmes et à opérer des changements significatifs dans le but de mieux soutenir nos membres tout en préservant l'intégrité du secteur et du public que nous servons et en assurant leur sécurité.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement continu, et nous nous réjouissons à la perspective d'une nouvelle année extraordinaire avec vous tous.

Vous avez toute notre reconnaissance.
Norma Brine, présidente, ACNB
Ashley McDavid, vice-présidente, ACNB





La trousse de l'assemblée générale annuelle

Rapport d'activité

Fin novembre, HOST Management a pris en charge les fonctions de directeur exécutif et la gestion de l'ACNB. C'est depuis un réel plaisir d'apprendre à connaître cette industrie dynamique et créative. La passion et le dévouement de ses membres sont remarquables, et nous sommes inspirés par l'énergie que vous apportez chaque jour à votre travail.

Au cours des derniers mois, nous nous sommes familiarisés avec les tenants et aboutissants des processus administratifs et tout ce que l'Association fait pour ses membres et pour le public. Nous nous réjouissons à l'idée de rationaliser les processus, afin que tout fonctionne plus efficacement et qu'il y ait davantage de clarté et de transparence de part et d'autre. Nous avons également concentré nos efforts sur le renforcement des fondements de l'Association, afin de mieux vous servir. HOST Management a eu le plaisir de guider le conseil d'administration lors d'une séance de planification stratégique au cours de laquelle de nombreux objectifs importants et opportuns ont été fixés.

L'un des changements les plus importants a été la mise en œuvre de notre nouvelle base de données des membres, iMIS, qui s'accompagne d'une autre nouveauté des plus emballantes : votre propre portail des membres. Ce nouveau système facilite plus que jamais la gestion de l'information relative à votre adhésion, l'impression de vos permis, et vous offre la possibilité de vous inscrire pour des renouvellements automatiques.

Nous sommes enthousiasmés par la direction que prend l'ACNB et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre ensemble sur cette lancée. J'espère rencontrer beaucoup d'entre vous en personne lors de l'AGA et continuer à travailler avec vous pour soutenir et développer cette profession dynamique.

Talia Briggs
Gestionnaire de l'Association
Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick





La trousse de l'assemblée générale annuelle

Rapport du comité des examens et de l'accréditation

Au nom du comité des examens et de l'accréditation, je tiens à vous remercier d'être membre de l'association. Nous nous réjouissons de vous voir à l'AGA du 2 juin, **[pour vous inscrire, cliquez ici.](#)**

Un événement passionnant s'annonce, à l'automne 2025 : Cosmétologues unis, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Je vous invite à **[consulter le dernier bulletin d'information](#)** pour en apprendre davantage.

Je voudrais remercier tout le monde d'avoir été patient avec le personnel du bureau pendant la transition. HOST Management a fait un travail formidable pour mettre de l'ordre au bureau et rationalisé de nombreux processus.

Le nouveau système de paiement est désormais opérationnel. Je vous inviterais, si ce n'est déjà fait, **[à fournir votre adresse courriel](#)** afin de faciliter le processus.

La **[recherche de membres](#)** sur notre site Web demeure un excellent outil pour le public; tous les titulaires de permis valides et les établissements sont répertoriés.

Nous vous rappelons que toutes les licences et tous les permis doivent être renouvelés au plus tard le 31 mai 2025, et que vous devez être en règle pour assister à l'AGA. C'est pour moi un honneur d'avoir pu diriger nos professionnels de la beauté et de contribuer, de par mes nombreuses idées, à la prise de décisions, moi qui suis dans l'industrie depuis 1987.

Paul D. Ouellette
Président du comité des examens et de l'accréditation





La trousse de l'assemblée générale annuelle

Rapport de la registraire

Le fait de m'installer dans mon nouveau rôle de registraire a été très stimulant, mais chaque jour a été gratifiant. Mon travail au sein de l'ACNB m'a rappelé qu'en tant que cosmétologues agréés, nous avons la chance d'avoir une association qui peut défendre les intérêts de ses membres. L'association a été confrontée à de nouveaux défis au cours des derniers mois, mais il est important que nous nous rappelions le privilège d'être un organisme autoréglementé. Notre législation nous donne le pouvoir de réglementer notre propre profession, avec notre propre expertise, en fixant des normes de pratique élevées, des exigences en matière de formation, d'accès à la pratique et de mécanismes disciplinaires. En respectant les normes établies dans notre législation, nous nous tenons responsables de l'objectif de la loi, qui est de protéger le public non seulement par l'assainissement et la sécurité, mais aussi par l'éducation de nos membres.

En tant que registraire, mon rôle principal est d'examiner au cas par cas toutes les demandes de nouvelles licences, qu'elles proviennent de l'extérieur de la province ou d'étudiants. Compte tenu du nombre élevé de demandes provenant de l'intérieur et de l'extérieur de notre province, il est important de mettre en œuvre toutes les lignes directrices d'une manière équitable et cohérente. Un autre de mes rôles consiste à prendre des mesures disciplinaires lorsque des personnes non agréées fournissent des services qui ne répondent pas à nos normes et mettent le public en danger.

Je suis enthousiaste à l'idée du changement et de l'avenir qui attend l'ACNB. Nous nous efforçons de faire de cette industrie la meilleure possible, et nous pouvons y parvenir ensemble, en tant que membres et association.

Jade Fearneley,
Registraire de l'ACNB





La trousse de l'assemblée générale annuelle

Rapport de la trésorière

Le rapport de la trésorière et l'examen financier seront présentés lors de l'AGA du 2 juin 2025.

L'Association maintient sa bonne intendance environnementale par la réduction de son empreinte carbone. Nous nous efforçons en effet d'éliminer l'impression sur papier de la correspondance, des permis et des bulletins d'information en recourant plutôt au courrier électronique et en instaurant une fonction de « recherche des membres » en ligne.

L'Association continuera à effectuer un grand nombre d'inspections de salons et d'écoles.

Cette année encore, l'Association a dû demander une injonction judiciaire pour une personne qui offrait des services de cosmétologie au Nouveau-Brunswick sans détenir de permis. L'année aura également été marquée par un investissement accru dans les frais juridiques, afin de protéger l'intégrité de la Loi et des permis de cosmétologues.

D'autres dépenses importantes ont été engagées au cours de la dernière année, principalement pour des services professionnels et des outils logiciels. Ces améliorations s'inscrivent dans le cadre de nos efforts en vue de moderniser notre gestion de l'Association, afin de la rendre plus efficace et de nous assurer d'offrir à nos membres la meilleure expérience possible.

Norma Brine
Trésorière par intérim





La trousse de l'assemblée générale annuelle

Propositions du conseil d'administration pour l'AGA

1.AJOUTER le règlement 6.10. Ashley McDavid propose d'ajouter le règlement 6.10. Tout nouveau salon doit avoir un nom d'entreprise enregistré et un numéro d'entreprise pour qu'une demande de salon puisse être présentée.

2.AJOUTER le règlement 6.11 Ashley McDavid propose d'ajouter le règlement 6.11. Tous les établissements de cosmétologie exerçant leurs activités dans des locaux commerciaux doivent disposer, sur place, d'une machine à laver et d'une sécheuse en état de marche. Dans le cas de salons à domicile, l'utilisation de la machine à laver et de la sécheuse du domicile est considérée comme suffisante.

3.MODIFIER le règlement 1.1 t) Jessica Goguen, propose que le règlement 1.1 t) soit modifié pour passer de trois (3) à cinq (5).

Règlement 1.1 t) original

« MAÎTRE COSMÉTOLOGUE » - Un cosmétologue doit avoir trois (3) années consécutives d'expérience de travail dans un établissement de cosmétologie enregistré, une formation de perfectionnement de 20 heures par année afin de demander et de maintenir un permis de maître cosmétologue annuellement.

4.MODIFIER la politique 2. l) Jessica Goguen propose que la politique 2. l) soit modifiée comme suit : Chaque poste de manucure doit être équipé d'un dépoussiéreur pour la prestation de services nécessitant une lime électrique ou d'améliorations des ongles. Il est conseillé aux cosmétologues de porter un masque anti-poussière bien ajusté afin de réduire l'inhalation de particules de poussière et de garantir un environnement de travail sûr.

Politique 2. l) originale :

l) Chaque poste de manucure doit être équipé d'un dépoussiéreur pour les fichiers électroniques et les améliorations.



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

Réunion hybride

Lundi 27 mai 2024 - de 11 h à 15 h

Palais des congrès de Fredericton et Zoom

La séance est ouverte à 11 h par le président Paul Ouellette, qui souhaite la bienvenue à tous les participants, en présentiel et à distance. Le président remercie le Palais des congrès de Fredericton, Encore, les interprètes et la conférencière invitée Daniella Fernandez, de 211 Info United Way NB.

Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux participants, en anglais et en français.

Le président passe en revue les règles internes régissant la participation et les questions des participants en personne et virtuels.

Les membres du conseil d'administration sont présentés :

- Président : Paul Ouellette
- Vice-présidente : Norma Brine
- Présidente du comité des examens et de l'accréditation : Ashley McDavid
- Trésorière et présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance : Gisele Pyne
- Secrétaire : Pam Munn
- Président sortant : Doug Black
- Membres : Penny Seelye-Sweet, Angie Thibodeau, Darlene Boudreau-McKay, Sarah Melanson

Conseiller juridique : Evan MacKnight, cabinet d'avocats Stewart McKelvey

L'ordre du jour de l'AGA 2024 est présenté. Proposition : Gisele Pyne propose que l'ordre du jour de l'AGA soit adopté tel que présenté. Pam Munn appuie la proposition. Proposition adoptée.

Le procès-verbal de l'AGA 2023 est examiné. Aucune erreur ou omission n'est relevée. Le procès-verbal est approuvé tel quel.



La trousse de l'assemblée générale annuelle

Des rapports annuels sont présentés par :

- Ashley McDavid - Comité des examens et de l'accréditation
- Gaye Cail - Rapport de la directrice exécutive
- Gisele Pyne - Rapport du comité des ressources humaines et de la gouvernance, et rapport de la trésorière

L'approbation des rapports est proposée par Norma Brine et appuyée par Pam Munn.
Proposition adoptée.

Propositions

- Ajouter le règlement administratif 6.1a - Les établissements de cosmétologie qui offrent des services liés aux yeux doivent disposer d'un bassin oculaire sur place.
- Ajouter le règlement administratif 7.6 - Les étudiants des différents programmes de formation de techniciens doivent suivre 40 h de formation avant d'être autorisés à servir le public.
- Modifier le règlement 1.1t - Redéfinir le terme « maître cosmétologue » pour exiger 10 années consécutives d'expérience de travail (au lieu de 3).
- Modifier le règlement 6.7 - Préciser les conditions applicables aux salons résidentiels, en mettant l'accent sur l'hygiène et l'accès exclusif pour les clients et le personnel.

Élections

La présidente du comité des candidatures Melanie Boucher dirige les élections.

Les personnes suivantes sont élues :

- Présidente : Ashley McDavid
- Vice-présidente : Norma Brine
- Secrétaire : Pam Munn
- Trésorière : Gisele Pyne
- Conseil d'administration (2) : Carrie-Anne Bradley, Douglas Black
- Comité des examens et de l'accréditation (5) : Ashley McDavid, Darlene Boudreau-McKay, Douglas Black, Funke Boersma, Hannah Sharpe

Affaires nouvelles

Aucune nouvelle question n'est soulevée. Les questions soumises avant le 22 mai 2024 sont traitées après les élections.

La séance est levée à 15 h.

Respectueusement soumis,
Pam Munn, Secrétaire

COSMETOLOGY
ASSOCIATION
OF NEW BRUNSWICK



ASSOCIATION DE
COSMÉTOLOGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La trousse de l'assemblée générale annuelle

Revue de l'année 2024

137 Nouveaux salons
licenciés ouverts

Plus de
6,300
membres au total

Plus de
450
membres
honoraires

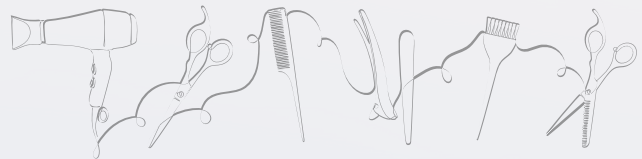
111 examens provinciaux organisés
dans les bureaux de l'ACNB

Plus de
1,400
salons au total

1290 nouvelles licences de
cosmétologue accordées

340 inspections de
salons réalisées

30,000 \$
de demandes d'assurance-
vie de la Croix Bleue traitées
pour les bénéficiaires



OCTOBER 18-20TH 2025
HALIFAX MARRIOTT
HARBOURFRONT HOTEL
18-20 OCTOBRE 2025



INSCRIPTION SERONT BIENTÔT OUVERTE - SURVEILLEZ LES DÉTAILS !